

**Séance du 14 mars 2024
Délibération n°2024-02**

L'an deux mille vingt quatre, le 14 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 14 |
| Votants | 15 |

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOU, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Elodie DELABRE

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Josette POTUS

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 7 mars 2024.

Objet : Adoption du procès verbal du précédent Conseil.

Le Maire propose l'adoption du procès verbal du précédent Conseil Municipal.

A l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 est adopté et sera disponible sur le site de la commune.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 03 AVR. 2024
et publication le 03 AVR. 2024